

**SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE**  
 3 route de Verdeil – B.P. 10023 – 79403 - Saint - Maixent –l'Ecole

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 17 novembre 2025**

Le 17 novembre 2025, à 9 heures 00, les membres du comité syndical se sont réunis sur deuxième convocation, au siège du SMC

Date de convocation : 12 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2025

- Nombre de mandats	260
- Nombre de mandats présents	052
- Quorum	131
- Pouvoirs	0
- Votants	052

Madame Maïté COME, déléguée de la commune de Saint Maixent L'Ecole, est nommée secrétaire de séance.

le secrétaire de séance

**Etaient Présents :**

AUGE  
 AVON  
 AZAY-LE-BRULE  
 CHERVEUX  
 LA CRECHE  
 FRANCOIS  
 SAIRES  
 EXIREUIL  
 NANTEUIL  
 ROMANS  
 St MAIXENT L'ECOLE  
 St MARTIN de St MAIXENT  
 Ste EANNE  
 Ste NEOMAYE  
 SALLES  
 SOUDAN  
 SOUVIGNE  
 C.C. HAUT VAL DE SEVRE  
 C.C. VAL DE GATINE  
 C.C. PARTHENAY-GATINE  
 C.C. MELLOIS EN POITOU

Mme Marie-Laure BOISSEL

M. Eric CUSEY

M. Didier BOUTET - M. Claude LAVAULT

Mme Diana OBADIA  
 M. Christian RIDOUARD  
 Mme Maïté COME  
 M. Michel CHANTREAU - M. Jean-Pierre GARAULT  
 M. Jean-Claude BARICAULT - M. Jean-Marc MAZIN  
 M. Francis TESSEREAU

M. Jacky FAVREAU  
 M. Jean-François LHERMITTE

**Etaient excusés:**

AUGE  
 AZAY LE BRULE  
 CHERVEUX  
 EXIREUIL  
 LA CRECHE  
 SAIRES  
 NANTEUIL  
 AVON  
 SALLES  
 SOUDAN  
 ROMANS  
 Ste NEOMAYE

Mme Sabrina GENAUZEAU  
 M. Pierre ABRIAT  
 M. Ludovic POISSONNET - M. Jeremy BERNARD  
 M. Patrick GAUTIER - Mme Maryvonne BELLECULLEE  
 Mme Marie-Laure WATIER - M. Serge GIRAUD  
 M. Olivier BOUTIN - M. Pascal MALIK  
 Mme Suzette AUZANNET  
 Mme Karine DEMARBRE - M. Emmanuel RIBBE  
 M. Christophe LECOURT - M. Jean-Marie SABOURIN  
 M. Jean-Marc BASTARD - M. Nicolas PERREAU  
 M. Daniel JOLLIT  
 M. Roger LARGEAUD

St MAIXENT L'ECOLE  
SOUVIGNE  
C.C. HAUT VAL DE SEVRE  
C.C. MELLOIS EN POITOU  
C.C. VAL DE GATINE  
C.C. PARTHENAY-GATINE

M. Richard GRIMAUT  
M. Yannick MENEGUERRE - M. Daniel PERGET  
M. Jean-François RENOUX - M. Didier JOLLET  
M. Philippe CACLIN - M. Philippe BLANCHET  
Mme Corine MICOU  
M. Louis-Marie GUERINEAU

**Pouvoirs** : néant

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour

#### Compétence générale

1. Adoption du PV du comité du 23 septembre 2025
2. Compte rendu des délégations d'attribution au Président et au bureau
3. Décision Modificative n° 2
4. Tableau des effectifs

#### Débat d'orientations budgétaires

#### Questions diverses

M. CUSEY rappelle que tous les sujets prévus à l'ordre du jour du comité syndical du 12 novembre n'ont pu être évoqués par manque de quorum. Il remercie tous les délégués qui ont bien voulu se rendre disponibles pour cette réunion de comité sur deuxième convocation pour aborder la compétence principale, donc sans condition de quorum.

### COMPÉTENCE GÉNÉRALE

1. Adoption du PV du comité du 23 septembre 2025

#### Délibération n° 1-17-11-2025-C- 66 - COMPETENCE GENERALE - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 23 SEPTEMBRE 2025

M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenu le 23 septembre 2025.  
Aucune modification n'étant apportée, M. le Président soumet l'approbation dudit procès-verbal au vote.

**Décision des membres du Comité Syndical** : Votants 052 - Pour : 052 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. Compte rendu des délégations d'attribution au Président et au bureau

#### Délibération n°02 – 17-11-2025 - C - 67 - COMPETENCE GENERALE - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Comme l'impose la réglementation, il doit être rendu compte à chaque séance des délégations que le comité syndical a attribuées au Président et au bureau le 15 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical prennent acte à l'unanimité du compte rendu des délégations ci-après :

#### Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°7 – 15.09.2020. C25 du 15 septembre 2020

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
Contrat	Collecte DASRI	<b>CHOLLET Sandrine 79000 NIORT</b>		Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	<b>LAIWY 79100 THOUARS</b>		Tarif CDPS
Renouvellement Contrat	Collecte DASRI	<b>Centre municipal de Santé Chatillonnais 79200 CHATILLON SUR THOUET</b>		Tarif CDPS

**Compte rendu des délégations au bureau en vertu de la délibération n° 8.15.09.2020 C26 du 15 septembre 2020**

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel) Ht
Marché	Fourniture et entretien des pneumatiques	<b>Entreprise CHOUTEAU</b>	-	54 211,56 €
Convention	Low tech	<b>CPIE de Gatine Poitevine</b>	-	1300 € net

**Décision des membres du Comité Syndical** : Votants : 052 - Pour : 052 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Budget principal : Décision modificative n° 2

**Délibération n° 3-17-11-2025 – C – 68 - COMPETENCE PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**  
M. le Président demande au comité syndical d'autoriser les ajustements budgétaires suivants

DM 02 ANNEE 2025 BUDGET PRINCIPAL 31300				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Opération d'ordre de transfert entre sections	2135	040	6 100,00 €	
			6 100,00 €	6 100,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Matériel informatique	281838	040	900,00 €	
Emprunt et dettes	1641	16	-900,00 €	
Virement de la section de fonctionnement	021	021	6 100,00 €	
			6 100,00 €	6 100,00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Dotations aux amortissements	6811	042	900,00 €	
Bâtiments publics	60612	011	-900,00 €	
Virement à la section d'investissement	023	023	6 100,00 €	
			6 100,00 €	6 100,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Libellé	Compte	Chapitre/Opération	Propositions nouvelles	Montant total
Immobilisation corporelles	722	042	6 100,00 €	
			6 100,00 €	6 100,00 €

Le comité syndical, après délibération,  
ACCEPTE les modifications budgétaires présentées  
AUTORISE le Président à signer toute pièce à intervenir

**Décision des membres du Comité Syndical :** Votants : 052 - Pour : 052 - Contre : 0 - Abstention : 0

#### 4. Tableau des effectifs

#### Délibération n° 4 - 17.11.2025 – C – 69 - COMPETENCE GENERALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>er</sup> décembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le tableau des effectifs,

Dans le cadre de l'optimisation des ressources humaines et suite au départ d'agents, il est proposé au comité syndical de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression de 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour occuper les fonctions d'agent d'accueil en déchetterie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Adopte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Décision des membres du Comité Syndical :** Votants : 52 - Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0

#### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. CUSEY indique que la présentation du rapport d'orientations budgétaires a été faite en réunion du 12 novembre 2025. Une nouvelle présentation est faite aujourd'hui, ce qui permet d'avoir un plus grand nombre d'élus informé des orientations.

Les remarques de chaque comité seront consignées dans les compte rendus correspondants, par contre la délibération formelle du débat est prise à cette réunion.

La présentation du rapport d'orientations budgétaires, transmis à la convocation, débute par la partie ressources humaines : l'objectif est de maîtriser les impacts financiers du personnel et de poursuivre la refonte de l'aménagement du temps de travail. La collectivité souhaite également accompagner les mutations internes, et améliorer les postures d'accueil et de gestion des conflits.

La structure des emplois montre une répartition conforme à la moyenne, avec la catégorie C prédominante (89 %), 7 % pour la catégorie B et 4 % de la catégorie A.

Le SMC comprend 79 % d'agents titulaires, en baisse par rapport à l'an dernier : 10 titulaires sont partis, remplacés par des contractuels, qui seront amenés à être pérennisés.

L'âge moyen est d'environ 48 ans.

L'action sociale se poursuit :

- CNAS
- Titres restaurant

Les avantages en nature

La protection sociale complémentaire évolue et le SMC adhère à la convention avec le CDG79 pour les contrats collectifs Santé et Prévoyance pour une durée de 6 ans (jusqu'au 31 décembre 2031).

La participation de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sera de 10 € pour le risque prévoyance et de 15 € pour le risque santé.

Les orientations 2026 :

Malgré l'augmentation des recrutements réalisés pour pallier l'absentéisme en forte augmentation en 2025 (+ 100 000€) et l'impact de l'augmentation des cotisations de la CNRACL (+19 000) à compter du 1er janvier 2026, le budget ressources humaines est en baisse, justifié par la non reconduction du contrat d'assurance statutaire. Le remplacement des arrêts maladie est examiné au cas par cas.

Les augmentations suivantes ont été prévues :

- Augmentation du SMIC de 1.2 % pour 9 000 € environ
- Augmentation du taux CNRACL pour 19 000 € environ
- Réexamen du RIFSEEP
- Le glissement vieillesse technicité 23 000 €

Il est prévu de reconduire le budget formation de 37 000 € pour permettre le financement de permis poids lourds, poursuivre la montée en compétence et en polyvalence des agents de collecte, et prévoir une formation en accueil et gestion des conflits à destination des agents d'accueil en déchetterie.

En contrepartie, dans le cadre d'une gestion optimisée des ressources humaines, des économies ont pu être réalisées en raison de l'affectation des agents dont les missions sont liées à la saisonnalité et peuvent être positionnés en remplacement à la collecte ou en déchetterie.

Point sur l'assurance des risques statutaires

Mme LARTHOMA fait un focus sur l'assurance statutaire.

Compte tenu des statistiques et des montants versés pour les quatre dernières années, les risques sont limités. Il est donc actuellement plus intéressant financièrement d'être notre propre assureur. Par contre, si la collectivité se rend compte que l'évolution est en sa défaveur, il est possible de rejoindre le contrat du Centre de Gestion en 2028.

Si on reprend les orientations compétence par compétence, elles s'établissent comme suit :

- GEMAPI

Le CTMA concerne la période 2003-2028. L'année 2025 est l'année du bilan d'étape simplifié. Ce bilan est le premier : il nécessite donc des négociations avec l'Agence de l'Eau pour répondre au mieux aux objectifs de chacun. Une demande particulière a été faite pour suivre la température de l'eau et suivre les variations de hauteur d'eau. De plus, la pédagogie était orientée sur les écoles jusqu'à présent, elle se tournerait plutôt sur les élus ou les techniciens.

- AIRE COUVERTE

Le petit entretien du bâtiment est prévu. La convention de participation avec le Conseil départemental a évolué d'une prise en charge au m<sup>2</sup> à une prise en charge en fonction des heures d'utilisation. Compte tenu des horaires utilisés par le collège, la contribution a été augmentée.

## - GENDARMERIE

Des travaux en régie sont prévus : une salle de bain à refaire : elle est fonctionnelle mais désuète. Des accords avec l'Etat devront être trouvés : l'Etat privilégie les salles de bain avec baignoire alors que les gendarmes demandent des salles de bain avec douche.

M. MORICHON indique qu'il n'a pas de retour négatif sur les travaux réalisés : juste quelques reprises sont à répertorier, et l'aménagement extérieur demande à se développer.

## - DECHETS

Au niveau des contributions au SMITED, on assiste à une baisse des tonnages entre 2014 et 2025 de 12 000 à 7 570 tonnes (en 2024 : 8122 tonnes et en 2025 7570 tonnes, ce qui aura un impact budgétaire. Cela est dû à la baisse du tout-venant. La mise en place des filière PMCB en déchetterie permet de trier au mieux. Cependant, le budget du SMITED est déficitaire. Il a été négocié une reprise du déficit sur trois ans, de façon que cela puisse être assimilable par les collectivités adhérentes.

L'optimisation de la collecte du SMC a générée la baisse de la consommation de carburant.

UNITRI : Si le système de production de CSR du SMITED a des soucis de fonctionnement, UNITRI a également un désaccord avec l'entreprise attributaire du marché. Les négociations sont en cours suite à divergence de point de vue. Les tonnages attributifs à chaque collectivité doivent être affectés à la bonne collectivité de façon qu'elle puisse faire la déclaration à CITEO et recevoir les aides financières correspondant à chaque filière concernée.

Si la mise en place de la trentaine de filière est complexe pour l'usager, elle l'est également pour la collectivité et pour les agents. L'évolution des filières demande une adaptation régulière sur le terrain.

Un élément positif annoncé par le gouvernement est la baisse du taux de tva. Pour le moment, le gouvernement n'a pas voté son budget, et les informations officielles arriveront donc après le vote du budget du SMC.

M. CUSEY indique que la baisse des carburants est une bonne chose : le prix a baissé de 4 % mais le budget carburant a baissé de 25 %. La mise en place des filières PMCB a également permis de réaliser moins de kilométrages, mais certaines incertitudes persistent :

- Les résultats de l'étude d'optimisation devraient être connus début 2026, avec des économies potentielles en terme de cumuls de RTT
- La volatilité des matériaux est une mauvaise nouvelle car elle ne permet pas d'avoir un montant fixe sur leur valorisation (incertitude sur les prix).
- L'évolution du prix des assurances pourrait également avoir un impact non négligeable sur le budget.
- En attente du vote de la loi sur la prochaine loi de finances pour l'application de la TVA et de la TGAP.

## **Malgré ses interrogations, la collectivité va tout faire pour maintenir ses tarifs pour l'année prochaine.**

En investissement, l'évolution de capital suit son cours. Il est prévu l'entretien du patrimoine et la mise aux normes demandées par la DREAL (mise en conformité avec la réglementation et changement de code ICPE). Ensuite, le paiement de la fin de l'étude d'optimisation sur la collecte est prévu.

Une réflexion est en cours sur l'achat d'un compacteur à carton pour les déchetteries, secteur de Saint Pardoux.

Compte tenu de la baisse déjà observée des tonnages, il est probable que cette baisse s'arrête, d'autant plus que le SMC ne peut pas utiliser le levier de la tarification incitative, puisque toutes les collectivités adhérentes n'ont pas voté ce mode de financement.

Les budgets de l'Etat et des Départements ne sont pas connus pour le moment. Les dépenses supplémentaires sont toujours évoquées mais pas les économies possibles.

M. MAZIN indique qu'il préfère deux augmentations légères deux années de suite, plutôt qu'un maintien du prix la première année et une grosse augmentation l'année suivante.

M. CUSEY indique qu'il entend ce point de vue mais il lui semble intéressant de vérifier si on peut maintenir le tarif. Ensuite le comité fera son choix.

M. LHERMITTE rappelle que le taux de tva n'est pas connu et ne la sera qu'au vote du budget de l'Etat (passage annoncé de 10 % à 5.5 %), probablement après le 1<sup>er</sup> janvier 2026. D'autre part la TGAP devrait augmenter jusqu'en 2030.

#### **Délibération n° 05-17-11-2025-C-75- COMPETENCE GENERALE – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un document a été adressé aux membres de l'assemblée délibérante avec la convocation.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical du S.M.C prennent acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 s'est tenu le 17 novembre 2025.

**Décision des membres du Comité Syndical :** Votants : 052 - Pour : 052 - Contre : 0 - Abstention : 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

Fin de réunion à 10 h 15.

La prochaine réunion de bureau aura lieu le 2 décembre 2025.

Le prochain comité est prévu le 16 décembre 2025.

Le Président  
Eric CUSEY



Le secrétaire de séance  
Madame Maïté COME



Annexe 1 : tableau des votants

Réunion du comité du 17 novembre 2025  
Réunion sur deuxième convocation sans obligation de quorum

NOM	Délégué	nombre de voix adm	nb voix déchets	nb voix trivier
BARICAULT Jeau-Claude	STE EANNE	1		
BOISSEL Marie Laure	AUGE	2		
BOUTET Didier	FRANCOIS	1		
COME Maité	ST MAIXENT L'ECOLE	6		
CUSEY Eric	AZAY LE BRULE	1		
FAVREAU Jacky	CC VAL DE GATINE	12	3	
GAUTIER Patrick	EXIREUIL	1		
LAVAULT Claude	FRANCOIS	1		
LHERMITTE Jean-François	CC PARTHENAY GATINE	20	5	
MAZIN Jean-Marc	STE EANNE	1		
OBADIA Diana	NANTEUIL	1		
RIDOUARD Christian	ROMANS	1		
TESSEREAU Francis	STE NEOMAYE	1		
WATIER Marie Laure	LA CRECHE	3		
	TOTAL	52	8	0

TOTAL DELEGUES PRESENTS

Pour mémoire

QUORUM VOIX 131 22 22  
QUORUM NB DELEGUES 22 4 3